

**Sujet :** [INTERNET] Contribution à la révision partielle No 1 du SAGE BOUTONNE

**De :** "Pays Rochefortais Alert" <contact@pays-rochefortais-alert.org>

**Date :** 23/05/2023 15:36

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** contact@pays-rochefortais-alert.org

Merci de bien vouloir trouver ci-joint, notre contribution à la révision partielle n° 1 du SAGE Boutonne.

Pour PRA',

Les coprésidents,

Christian Laporte et Marie-Thérèse Zimmer

— Pièces jointes : —

---

20230523 Consultation du SAGE Boutonne.pdf

30 octets





*« Chacun a le droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, et le devoir, tant individuellement qu'en association avec d'autres, de protéger et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures »*

Convention d'Aarhus (signée en 1998 entre 39 pays, dont la France).

Pays Rochefortais Alert'  
BP 30213  
17304 ROCHEFORT CEDEX  
[contact@pays-rochefortais-alert.org](mailto:contact@pays-rochefortais-alert.org)  
[www.pays-rochefortais-alert.org](http://www.pays-rochefortais-alert.org)  
Secrétariat : 05 46 99 46 13

Mardi 23 mai 2023

Envoi par mail :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

## **Participation à la consultation relative à la Révision partielle n°1 du SAGE BOUTONNE**

Monsieur le préfet de la Charente-Maritime, Madame la préfète des Deux-Sèvres,

Pays Rochefortais Alert' (PRA'), association environnementale (loi 1901),  
a pour objet :

- **d'informer et d'alerter la population**, avec le concours des Associations agréées, d'organismes et de personnalités compétentes, **sur les nuisances environnementales et leurs risques en général** et en particulier, le traitement des déchets (incinération, enfouissement, tri), les épandages des eaux usées et des boues, **la qualité de l'eau**, de l'air et des sols, les bruits, la circulation (piétons, vélos, véhicules motorisés), la propagation des ondes (antennes-relais) ;
- **de s'associer aux associations locales, poursuivant les mêmes buts, pour promouvoir la prise de conscience écologique, auprès des habitants ;**
- **de s'assurer de l'application du principe de précaution et du droit à vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé pour l'ensemble de la population ;**
- **d'agir localement, avec les moyens légaux, pour un environnement sain en écartant toute pollution et nuisance environnementale, pour obtenir une meilleure qualité de vie, appliquée à l'air, à l'eau, aux sols, aux routes, aux paysages, à l'urbanisme ;**
- **de rassembler les habitants sensibilisés par les enjeux environnementaux, autour des problèmes de santé, de pollution (eau, air, odeurs, fumées), de déchets (OM, DIB, boues), de nuisances (bruits, ondes), de la protection de la Nature et de l'Humanité ;**
- **d'être consultée et informée sur les projets de transformations du territoire impactant l'environnement et la santé ;**
- **de lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à cet environnement.**

La présente consultation lui commande de s'exprimer sur des points importants, voire essentiels.

Il y a bientôt 50 ans, René DUMONT nous alertait sur la rareté de l'eau. L'eau est notre bien commun le plus précieux : aucun être vivant terrestre ne peut s'en passer.

Et pourtant, nous ne cessons de dégrader sa quantité et sa qualité.

**L'urgence, c'est d'équilibrer ressources et prélèvements, comme le préconisent inlassablement les scientifiques du GIEC.**

En France, plus d'une centaine de communes ont déjà été privées d'eau, obligées d'être ravitaillées par des camions ! Des ruisseaux sont à sec, des cours d'eau et des lacs sont en déficit d'eau...

**Vous proposez de faire comme si rien n'était et de poursuivre cette course à la raréfaction en voulant modifier la règle 1 du SAGE Boutonne.**

**La démagogie serait de poursuivre ainsi, sans inciter ni accompagner, par exemple, nos agriculteurs à produire autrement, avec moins d'eau.**

**Nous vous demandons au contraire de ne PAS modifier la règle 1 du SAGE Boutonne, mais d'édicter des mesures pour protéger durablement la ressource en eau. « N'ayez pas la main qui tremble » comme vous y exhorte Christophe Béchu.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet de la Charente-Maritime, Madame la préfète des Deux-Sèvres, l'expression de nos salutations engagées pour la défense du climat et du vivant.

Pour PRA',  
les coprésidents :

Christian Laporte et Marie-Thérèse Zimmer